

Habiter mieux, c'est un programme ambitieux lancé par l'État dans le cadre du Grand Emprunt : "Investissements d'avenir".

En 7 ans, l'État va investir 500 millions d'euros et l'Anah 750 millions d'euros dans le programme Habiter Mieux.

Son objectif : aider 300 000 ménages à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le réseau PROCIVIS (prêts sans intérêt), la MSA, les fournisseurs d'énergie...

Votre collectivité a choisi de soutenir le programme Habiter Mieux.



Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ?

Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions alternatives ?

L'ÉTAT CRÉE POUR VOUS HABITER MIEUX :

- une aide financière
- un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser vos travaux de rénovation thermique.

Pour toute question et prise de rendez-vous :

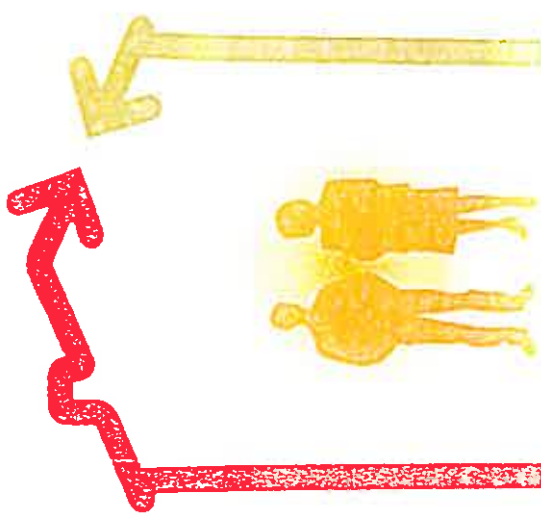
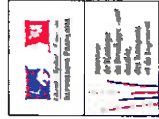
CDHAT Centre Développement Habitat Aménagement Territoires
210 rue Alexis de Tocqueville 50000 Saint-Lô
02 33 75 62 40
57 rue François Lavielle 50100 Cherbourg-Octeville
02 33 01 72 78
ARIM des pays Normands
19 rue des Chapellers 50300 Avranches
06 88 24 51 25 ou 0 800 77 22 44
H & D Habitat et Développement Nord-Ouest
318 route des Dignes 14123 Fleury sur Orne
02 31 28 59 87 ou 06 12 65 75 76

Où contactez les télé-conseillers de l'Anah au

0 820 15 15 15

(du lundi au vendredi)

www.habitermieux.fr



**→ BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

OUI, C'EST POSSIBLE AVEC HABITER MIEUX !
Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.



→ HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

- **HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE NOUVELLE** pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :
- bien vous chauffer,
 - diminuer vos factures d'énergie.

Habiter mieux, c'est :

- Une aide forfaitaire d'un montant minimum de 1 600 € au titre des "Investissements d'avenir". Elle est versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
- Une aide complémentaire peut éventuellement vous être accordée par votre conseil général, votre communauté de communes ou votre mairie... Dans ce cas, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant (dans la limite de 500 €). (1)

→ HABITER MIEUX, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT

PERSONNALISÉ réalisé pour vous par l'organisme dont le tampon figure au dos de ce document.

Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- monter votre dossier de financement de A à Z,
- suivre avec vous le bon déroulement de vos travaux.

EXEMPLE

De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de 10 000 € HT ?

(1) Aide complémentaire de 750 € du Conseil Général de la Manche sur l'ensemble du territoire départemental.

→ AVEZ-VOUS DROIT À HABITER MIEUX ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes

→ VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

→ VOS CONDITIONS DE RESSOURCES*

Le niveau de revenus annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources (le-del-france en €)	Niveau de ressources (autres régions en €)
1	16 772	11 614
2	24 619	16 905
3	29 567	20 428
4	34 523	23 064
5	39 497	27 316
Par personne supplémentaire	+ 4 962	+ 3 441

*Valeurs applicables en 2012

Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition

- **LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT**
- Il doit avoir plus de 15 ans à la date où votre dossier est déposé.
 - Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%.
- Ils ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier.
- Ils doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment.
- Ils doivent être compris dans la liste des travaux recevables (listés sur www.anah.fr).

→ DES QUESTIONS ?

CONSULTEZ L'ORGANISME DONT LE TAMPON FIGURE AU VERSO.

Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l'aide Habiter Mieux. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.

500 € COMPLÉMENT Collectivité Locale

2 100 € AIDE HABITER MIEUX

2 000 € AIDE AUX TRAVAUX Anah

AU MINIMUM :

5 350 € D'AIDES À DÉDUIRE

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt.

Une avance est possible dès le début des travaux !

